95482.5280

20	06. IX. 1995	424892959	13	1		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A.1

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : FIDUCIAIRE C.DORTU SPRL

Forme juridique : SOCIETE PERSONNES A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse : RUE MERMER N° : 29 Bte :

Code postal : 4840 Commune : WELKENRAEDT

Registre : RC Commune : VERVIERS N° : 52234

Numéro de T.V.A. ou numéro national | 424.892.959 |

DATE | 07/01/1984 | du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du | 05/04/1995 |

et relatifs à l'exercice couvrant la période du | 01/01/1994 | au | 31/12/1994 |

Exercice précédent du | 01/01/1993 | au | 31/12/1993 |

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DORTU Clément,
Rue Mermer 27, 4840 Welkenraedt, BELGIQUE
Gérant

(éventuellement suite page 15)

Nombre total de pages déposées : A3 Numéros des pages, du document normalisé, non déposées parce que sans objet : A7

Signature
(nom et qualité)

DORTU Clément
Gérant

Signature
(nom et qualité)

* Biffer ce qui ne convient pas.

(Contrôlé par ACCON 7.1; incluant la liste des contrôles de la B.N.B. (M.B. 09/03/94))

95482.5281

T.V.A.	424.892.959	A.1bis

. Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels (1) a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises (2) ? ..... : OUI/NON

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après :
les nom, prénoms, profession, domicile (3) de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Code lié à la nature de la mission (A, B, C et/ou D) (*)

(*) Codes à utiliser le cas échéant :
A. Tenue des comptes de l'entreprise (4);
B. Etablissement des comptes annuels (4);
C. Vérification de ces comptes;
D. Correction de ces comptes.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

(1) Articles 78, 1° et 2° et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
(2) Article 80, alinéa 2, 1° des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.
(3) Adresse complète (rue, numéro de l'immeuble et de la boîte postale éventuelle, code postal, commune).
(4) Mention facultative.

95482.5282

T.V.A.	424.892.959	A.2

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	671 471	670 390
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	20		
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ann. I, A)	21		
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ann. I, B)	22/27	666 671	665 590
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	237 999	196 846
C. Mobilier et matériel roulant	24	44 038	468 744
D. Location-financement et droits similaires	25	384 634	
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (ann. I, C et II)	28	4 800	4 800
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	3 441 754	3 402 151
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	3 404 860	2 898 616
A. Créances commerciales	40	2 421 940	2 217 461
B. Autres créances	41	982 920	681 155
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE (ann. II)	50/53		
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	30 077	107 480
X. COMPTES DE REGULARISATION	490/1	6 817	396 055
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	4 113 225	4 072 541

95482 . 5283

T.V.A.	424.892.959	A.3

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	1 996 559	2 047 253
I. CAPITAL (ann. III)	10	750 000	750 000
A. Capital souscrit	100	750 000	750 000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. PRIMES D'EMISSION	11		
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12		
IV. RESERVES	13	75 000	75 000
A. Réserve légale	130	75 000	75 000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. BENEFICE REPORTE	140	1 171 559	1 222 253
PERTE REPORTEE (-)	141	( )	( )
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	2 116 666	2 025 288
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN (ann. V)	17	299 314	113 898
A. Dettes financières	170/4	299 314	113 898
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	299 314	113 898
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. DETTES A UN AN AU PLUS (ann. V)	42/48	1 806 813	1 900 719
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	265 684	285 442
B. Dettes financières	43	176 049	
1. Etablissements de crédit	430/8	176 049	
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	144 619	271 604
1. Fournisseurs	440/4	144 619	271 604
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1 160 461	1 283 673
1. Impôts	450/3	630 762	698 597
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	529 699	585 076
F. Autres dettes	47/48	60 000	60 000
X. COMPTES DE REGULARISATION	492/3	10 539	10 671
TOTAL DU PASSIF	10/49	4 113 225	4 072 541

95482.5284

T.V.A.	424.892.959	A.4

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61		
(mentions facultatives)			
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	4 377 944	4 276 851
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(3 552 963)	(3 565 894)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(373 803)	(317 171)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(206 637)	(90 649)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	244 541	303 137
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
II. PRODUITS FINANCIERS	75	2 231	149
CHARGES FINANCIERES (-)	65	(130 540)	(110 645)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	116 232	192 641
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
III. PRODUITS EXCEPTIONNELS	76		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	116 232	192 641
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IIIbis. PRELEVEMENTS SUR LES IMPOTS DIFFERES (+)	780		
TRANSFERTS AUX IMPOTS DIFFERES (-)	680	( )	( )
IV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (-) (+)	67/77	(106 926)	(95 178)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	9 306	97 463
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
V. PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES IMMUNISEES (+)	789		
TRANSFERTS AUX RESERVES IMMUNISEES (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	9 306	97 463
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)	( )	( )

95482.5285

T.V.A.	424.892.959	A.5

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
A. BENEFICE A AFFECTER	70/69	1 231 559	1 282 253
PERTE A AFFECTER (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	9 306	97 463
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	1 222 253	1 184 790
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES	791/2		
C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. BENEFICE A REPORTER (-)	693	(1 171 559)	(1 222 253)
2. PERTE A REPORTER	793		
E. INTERVENTION D'ASSOCIES (OU DU PROPRIETAIRE) DANS LA PERTE	794		
F. BENEFICE A DISTRIBUER (-)	694/6	(60 000)	(60 000)
1. Rémunération du capital	694	60 000	60 000
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

95482.5286

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBIL. INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBIL. CORPORELLES (rubr. 22/27 de l'actif)		C. IMMOBIL. FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent.....	8019		8159	3 279 304	8355	4 800
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8029		8169	676 240	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits....(-)	8039	( )	8179	(675 532)	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations.....(+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice.....	8059		8199	3 280 012	8395	4 800
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent.....			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées.....			8219		8415	
. Acquises de tiers.....			8229		8425	
. Annulées.....(-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre(+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice.....			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent.....	8069		8269	2 613 714	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés.....	8079		8279	373 803	8475	
. Repris car excédentaires.....(-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers.....	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits.....(-)	8109	( )	8309	(374 176)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice.....	8129		8329	2 613 341	8525	
d) MONTANTS NON APPELES (-)						
Au terme de l'exercice précédent.....					8535	
Mutations de l'exercice.....(+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice.....					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME..... DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	8139		8339	666 671	8565	4 800

95482.5287

III. ETAT DU CAPITAL	Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750 000	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750 000	xxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts ordinaires		600 000	600
Parts AFV		150 000	150

		1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

		1. Montant du capital détenu (en francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en francs)	8751		

		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telles qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 15

95182.5288

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, en francs

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, en francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année	2. ayant plus de 1 an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
TOTAL	891	265 684	299 314	

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES, en francs (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

95482.5289

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, en francs, sauf 1

	Codes	Exercice
1. Effectif moyen du personnel	9090	3
2. Frais de personnel (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3 056 077
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	447 182
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	
d) Autres frais de personnel	623	49 704
e) Pensions	624	

VII. RESULTATS FINANCIERS, en francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif			
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-) (+)(-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en francs

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice	
		pour sûreté de dettes et engagements	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
. Hypothèques:			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce:			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs:			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs:			
.. montant des actifs en cause	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

(éventuellement suite page 15)

T.V.A.	424.892.959	A.11

IX. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES, en francs

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entreprises liées	9291	
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES *

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

- Si l'(des)entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus * :

X. RELATIONS FINANCIERES, en francs, AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS b.

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	870 113
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significants souscrits en leur faveur	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 :

(éventuellement suite page 15)

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

T.V.A.	424.892.959	A.12

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation ~~XXX~~ n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de F.

Le compte de résultats ~~X~~ n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants
~~XXXX

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~XXX~~ n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend F de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode	Base	A	B
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux ..... (1)				
4. Installations, machines et outillage (1)	L	NR	20.00 - 33.33	
5. Matériel roulant ..... (1)	L	NR	20.00 - 20.00	
6. Matériel de bureau et mobilier ..... (1)	L	NR	20.00 - 33.33	
7. Autres immobilisations corporelles				

Méthode: L (linéaire); D (dégressive); A (autres)
Base : NR (non réévaluée); R (réévaluée)
A = Taux en %: Principal, Min - Max
B = Taux en %: Frais accessoires, Min - Max
(1) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:
- montant pour l'exercice: F.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : F.

95482.5293

Immobilisations financières :
Des participations XXX n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

2. En-cours de fabrication - produits finis:

3. Marchandises:

4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse
d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient)
(au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux).

Dettes :
Le passif (comporte des) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, §3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : F.